

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

COMpte ADMINISTRATIF 2024

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au Budget Primitif et réellement exécutées.

Elaboré par la Mairie, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par la DGFIP.

Le compte administratif, véritable bilan comptable, se compose en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La Commune dispose d'un budget, dit principal, et de 6 budgets annexes :

- Le budget Eau
- Le budget Assainissement
- Le budget Forêt
- Le budget Revente énergie
- Le budget Lépange Maxonchamp
- Le budget du lotissement Le Clos des Champs, créé en 2024

LE BUDGET PRINCIPAL

I – La section de fonctionnement

L'année 2024 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 587 337,05 € après prise en compte du report de l'excédent 2023 de 1 629 396,32 €.

Les dépenses se sont élevées à 3 826 733,29 € et les recettes à 4 784 674,02 €.

Les produits fiscaux sont stables du fait de la volonté de la Commune de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages et des entreprises.

Afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes encaissent à présent la part de taxe foncière sur les propriétés bâties précédemment perçue par les départements, soit 25.65%.

Les taux communaux sont donc à présent les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Taux communal	11.36 %
Taux départemental	<u>25.65 %</u>
Soit	37.01 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 19.58 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.80 %

Les dotations et compensations de l'Etat représentent 38% des recettes réelles de fonctionnement : Rupt sur Moselle a perçu pour la 5^{ème} année consécutive la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. Rien ne permet d'affirmer que cette part nous sera versée au cours des prochaines années « même si ses indicateurs sont stables, une commune peut perdre son éligibilité si, dans le même temps, ceux des autres communes se dégradent, faisant apparaître des besoins relativement plus importants ».

Les recettes réelles de fonctionnement restent largement supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement et le coefficient d'épargne est de bon niveau.

Niveau d'épargne	Montant	En % des recettes réelles de fonctionnement
Epargne brute (capacité d'autofinancement-CAF)	1 392 246 €	30,00

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été bien contenues, la hausse a été limitée à 1,70 %, après les hausses importantes de 2022 et 2023 dues au coût de l'énergie.

Tableau synthétique des dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2024	En % des dépenses
O11	Charges à caractère général	1 239 380,12	32,39
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 606 737,36	41,99
O14	Atténuations de produits	2 449,00	0,06
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	542 977,05	14,19
65	Autres charges de gestion courante	402 751,38	10,52
66	Frais financiers	20 987,92	0,55
67	Charges exceptionnelles	11 450,46	0,30
		3 826 733,29	100,00

Tableau synthétique des recettes

Chapitre	Libellé	CA 2024	En % des recettes
O2	Résultat d'exploitation reporté		
13	Atténuations de charges	138 730,97	2,90
O42	Opérations d'ordre de transfert	76 369,56	1,60
70	Ventes, prestations de services	237 356,23	4,96
73	Impôts et taxes	1 940 470,52	40,56
74	Dotations, subventions et participations	1 869 367,11	39,07
75	Autres produits de gestion courante	288 887,52	6,04
76	Produits financiers	21,60	0,00
77	Produits exceptionnels	233 470,51	4,88
		4 784 674,02	100,00

Les effectifs

L'effectif de la commune est de 31 agents, réparti de la façon suivante :

- 10 agents techniques, responsables compris
- 5 ATSEMS
- 5 agents affectés au périscolaire et à l'entretien des locaux
- 11 agents administratifs.

Après 2 années de hausse importante due aux revalorisations nationales des salaires, aux arrêts longs et aux coûts de remplacements, les dépenses nettes reculent de 4,20%.

Elles représentent 404 € par habitant (416,78 € en 2023) et 44% des dépenses de fonctionnement (47% en 2023).

II – La section d'investissement

L'année 2024 se solde par un excédent d'investissement de 591 394,60 € après prise en compte du report du déficit 2023 de 943 564,60 €.

Les dépenses se sont élevées à 1 494 735,35 € (avant report du déficit) et les recettes à 3 029 694,55 €.

Les restes à réaliser, qui constituent les dépenses engagées et non encore réglées et les recettes certaines non encore encaissées, se décomposent de la façon suivante :

- 724 955,12 € en dépenses
- 284 426,70 € en recettes.

Le résultat global du Compte Administratif est de 2 738 203,23 €.

Tableau synthétique des dépenses

Hors restes à réaliser

Chapitre	Libellé	CA 2024
001	Report	943 564,60
040/041	Opérations d'ordre	85 921,56
1641/1676	Emprunts et dettes	203 934,68
165	Dépôts et cautionnements remboursés	7 635,31
20	Immobilisations incorporelles	50 515,36
21	Immobilisations corporelles	710 883,00
23	Travaux en cours	435 845,44
		2 438 299,95

Tableau synthétique des recettes

Hors restes à réaliser

Chapitre	Libellé	CA 2024
O40/O41	Opérations d'ordre	552 529,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 150 002,73
13	Subventions d'investissement	308 192,77
16	Emprunts et dettes assimilées	18 970,00
	Recettes engagées	
		3 029 694,55

La commune n'a pas de crédits d'investissement ni de crédits de fonctionnement pluriannuels.

LES BUDGETS ANNEXES

Tableau synthétique des dépenses, recettes et résultats

Reports antérieurs compris

RESULTATS 2024

Reports de l'exercice antérieur compris

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Eau	296 047	471 378	175 331
Assainissement	398 968	295 189	-103 780
Forêt	130 583	1 199 014	1 068 431
Revente électricité	10 100	59 349	49 250
Lépange Maxomchamp	2 189	39 266	37 077
Lotissement	6 100	6 100	0

BUDGETS	INVESTISSEMENT						
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses et recettes engagées	Dépenses	Recettes	Résultat global
Eau	192 165	297 809	105 644		70 066	70 066	175 710
Assainissement	14 964	572 241	557 278	6 150		-6 150	551 128
Forêt	47 014	55 758	8 744	4 282		-4 282	4 462
Revente électricité	43 341	51 321	7 980			0	7 980
Lépange Maxomchamp			0			0	0
lotissement	6 100		-6 100			0	-6 100

Le résultat global des Budgets annexes s'élève à près de 1 900 000 €.

APPROCHE PLURI ANNUELLE DE LA DETTE

La Commune n'a souscrit aucun emprunt à risques. Tous les financements sont à taux fixe.

Encours de prêts au 31 décembre de l'année en cours – tous budgets confondus – jusqu'à leur échéance :

	PRINCIPAL	EAU	ASSAIN	ENCOURS TOTAL
2024	1 688 496	47 490	27 418	1 763 403
2025	1 500 256	30 900	18 279	1 549 435
2026	1 327 162	13 543	9 139	1 349 844
2027	1 165 534			1 165 534
2028	1 041 617			1 041 617
2029	916 133			916 133
2030	789 061			789 061
2031	660 379			660 379
2032	530 067			530 067
2033	409 446			409 446
2034	321 520			321 520
2035	232 440			232 440
2036	142 188			142 188
2037	77 469			77 469
2038	38 910			38 910
2039	0			0

L'encours de la dette représente 495 € par habitant INSEE alors que la moyenne de la strate départementale est de 969 €. L'annuité de remboursement des emprunts s'élève à 66 € (capital et intérêts) par habitant.

Il représente 1 an et 2 mois de CAF. La Commune a donc largement les capacités financières de supporter les investissements futurs.

INFORMATIONS STATISTIQUES

Evolution de la population totale INSEE (fiche DGF):

2024	3 560 habitants
2023	3 602 habitants
2022	3 597 habitants
2021	3 595 habitants

RATIOS FINANCIERS

	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	915,73
Produit des impositions directes/population	491,48
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 313,48
Dépenses d'équipement/population	336,30
Encours de dettes/population	495,34
DGF/population	227,72
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	429,03
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,74
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,26
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,36

Le Maire

Stéphane TRAMZAL

